

Plan de formation

cours interentreprises (CIE) pour la profession de

Aide-peintre

avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)

selon l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale du SEFRI du 22 juillet 2014 et le plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale du SEFRI du 22 juillet 2014.

N° de la profession 53003

Généralités

Les cours interentreprises sont des cours orientés vers la pratique et ils ont pour but de transmettre et d'acquérir des connaissances de base. Ils complètent la formation en entreprise et la formation scolaire.

	CIE 1	CIE 2
Nombre de jours de cours:	8 jours	8 jours
Nombre de leçons par jour:	8 leçons	8 leçons
Nombre de minutes par leçon:	60 minutes	60 minutes
Nombre max de leçons théoriques:	12 leçons	8 leçons

Pour l'enseignement théorique, il est conseillé de faire appel au matériel didactique d'AVA-Color et au modèle de cours de l'ASEPP.

Particularités

Les performances des apprenants durant les deux CIE doivent être documentées par un formulaire de reconnaissance de compétences et exprimées par des notes. Celles-ci interviennent dans le calcul de la note d'expérience. Les formateurs/-trices CIE sont responsables de l'évaluation des performances. Les centres CIE sont responsables de la sécurité dans l'archivage et la transmission des documents de reconnaissance de compétences vers les autorités compétentes.

**Domaines de compétence et
compétences opérationnelles CIE 1**

- 1 Planification, préparation des travaux, comptes-rendus**
 - 1.1 Comprendre la branche et l'entreprise
 - 1.3 Planifier les processus de travail et installer le poste de travail
 - 1.4 Préparer le travail et élaborer des comptes-rendus

- 2 Préparation et recouvrement des fonds**
 - 2.1 Préparer et mener les travaux de prétraitement (partie 1)
 - 2.2 Appliquer les revêtements (partie 1)

- 3 Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement**
 - 3.1 Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé
 - 3.2 Assurer la protection de l'environnement

**Domaines de compétence et
compétences opérationnelles CIE 2**

- 1 Planification, préparation des travaux, comptes-rendus**
 - 1.1 Comprendre la branche et l'entreprise
 - 1.3 Planifier les processus de travail et installer le poste de travail
 - 1.4 Préparer le travail et élaborer des comptes-rendus

- 2 Préparation et recouvrement des fonds**
 - 2.1 Préparer et mener les travaux de prétraitement (partie 2)
 - 2.2 Appliquer les revêtements (partie 2)

- 3 Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement**
 - 3.1 Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé
 - 3.2 Assurer la protection de l'environnement

Plan de formation CIE

CIE 1

Leçons

CIE 2

Leçons

Compétence opérationnelle 1.1 – Comprendre la branche et l'entreprise

1.1.1 Comportement social

Les aides-peintres AFP se comportent de façon exemplaire et font preuve des qualités suivantes:

• propreté	0.5		
• prestance / comportement social	0.25		
• ponctualité	0.25		
• bonnes manières	0.25		

[C3]

Compétence opérationnelle 1.3 – Planifier les processus de travail et installer le poste de travail

1.3.1 Planification et préparation du travail

Les aides-peintres AFP planifient et organisent leurs activités selon les objectifs et le planning des responsables des cours interentreprises.	2.0	2.0	
---	-----	-----	--

[C3]

Compétence opérationnelle 1.4 – Préparer le travail et élaborer des comptes rendus

1.4.1 Protection et recouvrement des éléments de construction

Les aides-peintres AFP protègent les éléments non concernés par les travaux à l'aide des matériaux adéquats.

A cet effet, ils utilisent les matériaux suivants avec les outils et les appareils appropriés selon leurs besoins:

• plastique	1.0	1.0	
• carton	1.0	1.0	
• papier	1.0	1.0	
• rubans adhésifs	1.0	1.0	
• toile de protection	1.0	1.0	

[C3]

1.4.2 Installation de la cabine

Les aides-peintres AFP installent la cabine et leur matériel personnel de façon ordonnée et sécurisée.	1.0	1.0	
Ils assurent consciencieusement le respect de l'ordre sur leur lieu de travail et durant leurs activités, conformément aux instructions.	1.0	1.0	

[C3]

1.4.5 Rédaction de rapports journaliers

Les aides-peintres AFP rédigent consciencieusement des rapports de travail, selon les instructions.	0.5	0.5	
Ils consignent les temps de travail en des termes corrects.	1.0	1.0	

[C3]

1.4.6 Dossier de formation

Les aides-peintres AFP réalisent, en toute autonomie et conformément aux instructions fournies, des travaux spéciaux répertoriés dans le dossier de formation.	0.5	0.5	
Ils utilisent le dossier de formation comme ouvrage de référence.	0.5	0.5	

[C3]

Plan de formation CIE

CIE 1

Leçons

CIE 2

Leçons

Compétence opérationnelle 2.1 – Préparer et mener les travaux de prétraitement

2.1.1 Détermination du fond

Les aides-peintres AFP reconnaissent et déterminent la nature du fond, à l'aide de modèles. Ils différencient les fonds suivants:

• anciens revêtements			2.0
• bois et matériaux de bois			2.0
• fonds minéraux			1.0
• fonds métalliques			1.0
• matières synthétiques			1.0
• fonds spéciaux (par exemple papier, toile, textile, verre, céramique)			2.0

[C2]

2.1.2 Contrôle et évaluation du fond

Les aides-peintres AFP contrôlent et évaluent le fond selon les critères suivants:

• humidité du fond			0.25
• corrosion			0.25
• valeur du pH			0.25
• solidité du fond			0.25
• résistance du fond ou d'un revêtement en place			0.25
• état de surface (rugosité, adhérence, porosité, fissures)			0.25
• coloris			0.25
• propreté (poussière, boue, graisse, impuretés)			0.25
• souillure animales et végétales			0.25
• conditions climatiques (température, ensoleillement, vent, humidité de l'aire)			0.25

[C4]

2.1.3 Méthodes, appareils, moyens auxiliaires pour le contrôle du fond

Les aides-peintres AFP utilisent correctement les méthodes, les outils et les moyens auxiliaires suivants lors du contrôle des fonds (conformément aux tables de la norme SIA 257):

• tapoter			0.25
• frotter avec un chiffon ou à main nue			0.25
• dépolir			0.25
• inspecter visuellement			0.25
• test d'imprégnation			0.25
• test de résistance			0.25
• essai à feuille			0.25
• test d'adhérence			0.25
• méthode de l'indicateur			0.25
• test de quadrillage			0.25
• test d'arrachage de ruban adhésif			0.25
• test de rayure			0.25
• mesure du taux d'humidité			0.25
• calibre d'inclinaison et d'arête			0.25
• instrument de mesure de l'humidité du fond			0.25
• calibre de quadrillage			0.25
• phénolphtaléine et papier indicateur universel			0.25

[C3]

Plan de formation CIE

CIE 1

Leçons

CIE 2

Leçons

Compétence opérationnelle 2.1 – Préparer et mener les travaux de prétraitement (Continuation)

2.1.4 Retrait des anciens revêtements et bardages

Les aides-peintres AFP retirent les anciens revêtements et bardages en fonction du fond et du nouveau revêtement à l'aide des techniques suivantes:

• gratter		1.0		
• décoller		4.0		
• enlever		2.0		
• dérouiller		1.0		
• décape		2.0		
• poncer		3.0		

(C3)

2.1.5 Préparation du fond

Les aides-peintres AFP préparent les fonds pour la mise en place correcte du revêtement selon les procédés et les méthodes suivantes:

• poncer		2.0		2.0
• lessiver		1.0		1.0
• dégraisser		1.0		1.0
• nettoyer		1.0		1.0
• éclaircir		1.0		1.0
• colmater les trous, les fissures et les joints de raccordement		2.0		2.0
• structurer les retouches		1.0		1.0
• passer du mastic sur les éléments (mastiquer les surfaces)		1.0		2.0

Pour cela, ils utilisent correctement les outils, les appareils, les machines et les moyens auxiliaires adéquats, et ils les entretiennent selon les directives. (C3)

Plan de formation CIE

CIE 1

Leçons

CIE 2

Leçons

Compétence opérationnelle 2.2 – Appliquer les revêtements

2.2.1 Matériaux utilisés pour les fonds

Fait partie de l'objectif d'apprentissage 2.2.3.

2.2.2 Outils, appareils et applications

Les aides-peintres AFP identifient et différencient les pinceaux, brosses, rouleaux et pistolets utilisés sur la base des critères suivants:

• utilisation / technique		2.0		
• entretien		2.0		
• stockage		0.5		
• prix / coûts		0.25		

[C2]

2.2.3 Revêtements de fond, intermédiaires et de finition

Les aides-peintres AFP recouvrent correctement les fonds suivants:

• anciens revêtements		4.0		4.0
• bois et matériaux de bois		4.0		4.0
• fonds minéraux		4.0		4.0
• fonds métalliques		2.0		2.75
• matières synthétiques				3.0
• fonds spéciaux (par exemple papier, toile, textile, verre, céramique)				4.0

Pour cela, ils préparent correctement les matériaux de revêtement, les outils et les appareils appropriés (pinceaux, rouleaux et pistolets), et les identifient correctement. [C3]

2.2.4 Revêtements intermédiaires

Fait partie de l'objectif d'apprentissage 2.2.3.

2.2.5 Revêtements structurés

Les aides-peintres AFP préparent les fonds pour la mise en place correcte du revêtement selon les procédés et les méthodes suivantes:

• préparation des matériaux pour enduits de finition				0.5
• application manuelle de l'enduit de finition et structuration de l'enduit (exemple: droit, rond, rustique)				2.5

Pour cela, ils utilisent correctement les outils et les appareils adéquats, et les identifient de façon appropriée. [C3]

2.2.6 Revêtements de finition

Fait partie de l'objectif d'apprentissage 2.2.3.

Plan de formation CIE

CIE 1

Leçons

CIE 2

Leçons

Compétence opérationnelle 3.1 – Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé

3.1.1 Directives

Les aides-peintres AFP sont à même de reconnaître les situations mettant en danger leur santé et d'en analyser les conséquences.	1.0		
Ce faisant, ils respectent les recommandations / prescriptions MSST-solution par branches no. 19 en vigueur, ainsi que les prescriptions CIE en vigueur.	1.0		

(C5)

3.1.2 Dispositions

Les aides-peintres AFP protègent leur corps (voies respiratoires, yeux, oreilles, peau et appareil locomoteur) par la mise en place de dispositions appropriées.	0.5		
Ils prennent également en considération la santé de leurs collaborateurs.	0.5		

(C3)

3.1.3 Prévention

Les aides-peintres AFP respectent scrupuleusement les instructions d'utilisation, les symboles de danger, les modes d'emploi et les prescriptions en matière de sécurité pour:

• échelles / échafaudages simples	1.0		
• substances dangereuses pour la santé (toxiques)	1.0		
• appareils	1.0		
• outils	1.0		
• machines	1.0		

En cas de doute, ils s'adressent à leurs supérieures hiérarchiques et ils utilisent au besoin des moyens de protection personnels (EPI).

(C3)

3.1.4 Urgences

Les aides-peintres AFP expliquent d'après la solution par branche no. 19 du MSST, comment ils doivent réagir et se comporter en cas de (brûlure, accident, intoxication ou blessure) et utilisent ces connaissances selon le besoin.	0.5		
--	-----	--	--

(C3)

Compétence opérationnelle 3.2 – Assurer la protection de l'environnement

3.2.2 Protection de l'environnement et développement durable pendant les CIE

Les aides-peintres AFP appliquent, de leur propre initiative, les principes fondamentaux en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable lors des travaux réalisés en CIE, conformément aux instructions.	0.5	0.5	
---	-----	-----	--

(C3)

3.2.3 Maniement des substances

Les aides-peintres AFP évitent, réduisent, éliminent ou recyclent les déchets et les substances dangereuses de manière cohérente et correcte, conformément aux normes légales et aux consignes des CIE.	0.5	0.5	
---	-----	-----	--

(C3)

Programme de reconnaissance de compétences CIE 1 (durée 8 leçons) (compétences professionnelles)

4 leçons le 7^e jour et 4 leçons le 8^e jour de cours

- Préparer et recouvrir le poste de travail de manière fonctionnelle et sûre
- Préparer et prétraiter les fonds
 - bois et matériaux de bois
 - fonds métalliques
 - fonds minéraux
- Revêtements de fond et intermédiaires
 - bois et matériaux de bois
 - fonds métalliques
 - fonds minéraux

Programme de reconnaissance de compétences CIE 2 (durée 8 leçons) (compétences professionnelles)

4 leçons le 7^e jour et 4 leçons le 8^e jour de cours

- Préparer et recouvrir le poste de travail de manière fonctionnelle et sûre
- Préparer et prétraiter les fonds
 - bois et matériaux de bois
 - fonds métalliques
 - fonds minéraux
- Revêtements intermédiaires et de finition simples
 - bois et matériaux de bois
 - fonds métalliques
 - fonds minéraux
- Revêtements structurés
 - fonds minéraux

Ce programme de formation a été approuvé le 16 avril 2015 et entre en vigueur immédiatement.

Sion, le 16 avril 2015

Commission suisse pour le développement professionnel
et la qualité pour les peintres en bâtiment CFC et aides-peintres
en bâtiment AFP

Le président

Jürg Lüthi

Le secrétaire

Markus Bär

